

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI

Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)

Membres absents : Mme ROY - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Politique municipale d'écologie urbaine - Projet « Pacte des maires » de l'Union Européenne - Adhésion de la Ville

Monsieur Masson, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité souhaite promouvoir une ville qui soit à la fois solidaire, écologique, et créatrice de richesse. Pour atteindre cet objectif ambitieux, elle s'attache à construire avec les habitants, les entreprises, et les associations une politique de développement urbain durable.

A cet effet, chacun des trois grands thèmes précités doit faire l'objet d'une action particulière et organisée de la part des collectivités territoriales concernées. Sur la base de la répartition des compétences entre elles, la Ville assure d'ores et déjà une politique forte en matière de solidarité, et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise porte, notamment, les thèmes du développement économique mais aussi de la solidarité au travers de sa politique d'habitat à loyer modéré.

Sur le champ de l'écologie urbaine, un grand nombre d'actions ont été menées notamment sur les thèmes des déplacements, des déchets ou de l'eau mais sans pour autant qu'une politique publique claire, lisible et évaluable ait été organisée à l'échelle communale.

La Ville ayant pour objectif de devenir demain une référence écologique en France, une véritable politique municipale en la matière doit rapidement être organisée autour d'un objectif : la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal et la préservation de ses ressources.

C'est dans cet esprit qu'une stratégie et un programme d'action pluriannuel sont en cours de préparation et seront présentés au Conseil Municipal début 2009. Ils doivent permettre de répondre aux quatre questions suivantes :

- comment anticiper et dépasser les obligations réglementaires actuelles et futures ?
- comment se comparer aux autres collectivités ?
- comment communiquer sur les engagements pris et les résultats atteints ?

quels moyens, organisation et dispositif d'évaluation pour tenir cette politique dans la durée ?

C'est au service de ce même objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'a été lancé le projet « Pacte des maires », en janvier 2008, par Monsieur Andris Piebalgs, Commissaire européen en charge de l'énergie.

Cette initiative s'adresse aux collectivités locales européennes. Ces dernières s'engagent, à dépasser les objectifs de l'Union Européenne en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (réduction de 20% des émissions de CO<sup>2</sup> d'ici à 2020) et à promouvoir davantage les énergies renouvelables dans l'année suivant l'adhésion de la collectivité au projet.

A partir de février 2009, le soutien de l'Union Européenne se traduira par la mise en place de temps de communication, d'informations et de séminaires d'échanges de bonnes pratiques dans l'objectif de capitaliser les expériences acquises par plusieurs villes européennes.

La proposition d'adhésion de la Ville au projet de « Pacte des maires » s'inscrit donc dans la stratégie globale d'écologie urbaine de la commune.


Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'adhésion de la Ville au projet de « Pacte des maires » ;
- 2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PUBLIÉ LE 22/12/08**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

22 DEC. 2008

